
Conseillers Elus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Date de la convocation :
29/06/2020

Séance ordinaire du 3 juillet 2020

Sous la présidence de : M. Jean-Paul WITZ, doyen d'âge du Conseil, puis de M. Guy ERNST, maire élu, dès son élection.

Membres présents : Mmes et MM. Jean-François SCHNEIDER, Véronique KIEFFER, Marien DURRENBERGER, Christian REPIS, Guy ERNST, Christine METZLER, Martine QUIRIN,, Fabien METZLER, Stéphanie FELDMANN, Lionel PORCHE, Sébastien PINHEIRO, Jean-Paul WITZ, Angélique GUYENOT, Émilie BESSON.

Membres excusés : Mme Sylvie BLATTNER (procuration à M. Guy ERNST)

La séance est ouverte à 19h30.

POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance.

Mme Stéphanie FELDMANN est désignée comme secrétaire de séance.

POINT N° 2 : Installation du Conseil Municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Paul WITZ, doyen d'âge du conseil, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mmes et MM. Jean-François SCHNEIDER, Véronique KIEFFER, Marien DURRENBERGER, Christian REPIS, Guy ERNST, Christine METZLER, Martine QUIRIN,, Fabien METZLER, Sylvie BLATTNER, Stéphanie FELDMANN, Lionel PORCHE, Sébastien PINHEIRO, Jean-Paul WITZ, Angélique GUYENOT, Émilie BESSON. dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. Jean-Paul WITZ, doyen des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Stéphanie FELDMANN. Le bureau de vote est constitué de Mesdames Véronique KIEFFER et Émilie BESSON en qualité d'assesseurs.

POINT N° 3 : Élection du maire.

Au 1^{er} tour de scrutin, M. Guy ERNST, a obtenu 14 voix et 1 vote blanc.
M. Guy ERNST, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

POINT N° 4 : Fixation du nombre d'Adjoints au Maire :

Aussitôt après, M. le Maire nouvellement élu demande au Conseil de se prononcer sur le nombre des Adjoints, sachant que leur nombre ne doit pas excéder 30 % du nombre de conseillers. M. le Maire propose de fixer le nombre à 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, de fixer le nombre des Adjoints à 3 (trois).

POINT N° 5: Élection des Adjoints au Maire :

- Élection du Premier Adjoint :

Au 1^{er} tour de scrutin, M. Jean-Paul WITZ a obtenu 13 voix et 2 votes blancs.

M. Jean-Paul WITZ, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

- Élection du deuxième Adjoint :

Au 1^{er} tour du scrutin, M. Jean-François SCHNEIDER a obtenu 13 voix et 2 votes blancs.

M. Jean-François SCHNEIDER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

- Élection du Troisième Adjoint :

Au 1^{er} tour du scrutin, M. Fabien METZLER a obtenu 13 voix et 2 votes blancs.

M. Fabien METZLER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

POINT N° 6: Lecture de la Charte de l'élu local par le Maire et remise d'un exemplaire à chaque conseiller.

A l'issue de l'élection du maire et des Adjoints, M. Guy ERNST, élu maire, donne lecture de la Charte de l'élu local. A l'issue de cette lecture, un exemplaire de la dite charte est remise à chaque conseiller.

POINT N° 7: Fixation des indemnités de fonction des Adjoints.

Au vu de la réglementation en vigueur pour ce qui la concerne (commune dont la population est comprise entre 500 et 1 000 habitants), et notamment le Code général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur la fixation des indemnités des Adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de reconduire l'indemnité de fonction attribuée aux Adjoints, conformément à la législation en vigueur.

POINT N° 8 : Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2020.

M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qu'au vu de la situation économique de nos concitoyens en général, et malgré la baisse constante des dotations de l'État qui impacte les recettes communales, de continuer envers et contre tout la politique maintenue depuis plusieurs années par la commune et de ne pas augmenter les taux en maintenant ceux de l'année dernière.

Pour mémoire, les taux actuels sont les suivants : TH à 17,55% TFB à 11,34%, TFNB à 57,29% et CFE à 17,39%.

M. le Maire signale toutefois que comme depuis quelques années, qu'il faudra rester très vigilant sur l'évolution de la situation actuelle afin de limiter l'impact de cette dégradation sur nos concitoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2020 selon la proposition de M. le Maire et autorise M. le Maire à signer l'état 1259 MI.

POINT N° 9 : Désignation des délégués auprès du Syndicat mixte du Collège de MUTZIG, du conseil d'école, du Syndicat mixte de Haslach.

M. le Maire informe les Conseillers qu'ils doivent désigner des représentants de la commune pour siéger dans plusieurs instances. Après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés, ont été désignés :

- Délégués auprès du conseil d'école: MM. Guy ERNST et Jean-Paul WITZ ;
- Délégués auprès du Syndicat mixte de Haslach : MM. Guy ERNST et Lionel PORCHE ;
- Délégués auprès du Syndicat du Collège de MUTZIG : Mmes Sylvie BLATTNER et Christine METZLER comme titulaires, Mmes Véronique KIEFFER et Stéphanie FELDMANN comme suppléantes.

POINT N° 10 : Porter à connaissance de la tenue d'une séance du conseil municipal spécifique à l'élection sénatoriale

M. le Maire informe les membres du conseil de la tenue vendredi 10 juillet d'une séance du conseil municipal spécifiquement dévolue à l'élection des délégués communaux à l'élection des sénateurs. Cette séance est régie selon une procédure stricte, notamment par un décret gouvernemental en fixant le jour, ainsi que par un arrêté préfectoral indiquant le nombre de délégués à élire par commune.

M. le Maire précise que tous les documents nécessaires présentés lors de ce point seront transmis aux conseillers dès la fin de la présente séance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire,

Guy ERNST

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FELDMANN